



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
27 juillet 2026
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du plan-programme

et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-onzième session

Genève, 5-9 octobre 2026

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Résumé

En 2025, malgré des conditions d'accès au financement globalement défavorables, la CNUCED a continué de mener des activités de coopération technique : les dépenses annuelles connexes ont atteint un nouveau record de 58,89 millions de dollars. Cette même année, 40 % de ses dépenses de coopération technique ont bénéficié aux pays les moins avancés. Le Système douanier automatisé est resté son principal produit de coopération technique, puisqu'il a représenté 48 % des dépenses annuelles.

Les contributions volontaires aux activités de coopération technique de la CNUCED se sont élevées à 54,02 millions de dollars, un montant 5 % plus faible que le montant sans précédent enregistré en 2024. La Chine, qui a versé 4 millions de dollars, est devenue le principal contributeur en 2025 ; les contributions des pays développés ont, elles, considérablement diminué.

L'année a été marquée par des améliorations continues du fonctionnement des activités de coopération technique de la CNUCED. Les efforts visant à renforcer la gestion axée sur les résultats se sont poursuivis grâce à la création d'un groupe consultatif et au lancement d'un outil de suivi permettant de recouper les activités menées avec le cadre de résultats de la CNUCED et le Pacte de Bridgetown. Le marqueur d'égalité des genres, qui a été adapté, est appliqué à tous les nouveaux projets de coopération technique depuis juillet 2025 et un système interne d'assurance qualité a été établi. La CNUCED a continué de réfléchir à de nouvelles sources de financement et de chercher à obtenir des contributions pluriannuelles sans préaffectation précise afin de mieux répondre aux demandes de coopération technique, en particulier celles émanant des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays vulnérables. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, elle a encore approfondi sa coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, comme en témoignent sa participation à 49 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, répartis dans le monde entier, et la mobilisation renforcée des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ».

* Nouveau tirage pour raisons techniques (25 août 2026).



Introduction

1. Le présent rapport a été établi dans le but de faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement et sera soumis au Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme, conformément aux dispositions du paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et aux décisions prises par le Conseil pour la période 2008-2025, dans lesquelles le Conseil a recommandé une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions relatives à la coopération technique.

2. Dans le présent rapport, la CNUCED rend compte des activités de coopération technique qu'elle a menées en 2025 et de leur financement. Elle analyse l'évolution générale du financement et de l'exécution de ces activités, et expose les principales mesures qu'elle a prises pour améliorer la structure et le fonctionnement de la coopération technique. Elle partage aussi des exemples et enseignements utiles. Enfin, elle formule des conclusions et des suggestions sur la voie à suivre.

3. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED a continué de recommander que les organismes non résidents soient associés à l'exécution des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des pays, et que les activités d'assistance du système des Nations Unies portent davantage sur le commerce et les domaines connexes.

I. Sources de financement

4. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par deux sources principales :

a) Les contributions aux fonds d'affectation spéciale, qui correspondent aux ressources financières que les différents pays, l'Union européenne, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et les secteurs public et privé allouent aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique ;

b) Le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Compte pour le développement.

5. Les contributions reçues au titre de l'initiative « Unis dans l'action » et destinées à financer des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives sont comptabilisées dans les contributions aux fonds d'affectation spéciale. Étant donné le rôle important que joue le Groupe interinstitutions dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, qui vise à améliorer l'aide apportée aux pays dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, on trouvera à la section C du chapitre I des informations sur l'accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ». Les contributions au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de l'ONU ne sont pas comptabilisées dans les ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED et sont présentées séparément à la section D du chapitre I.

A. Ressources des fonds d'affectation spéciale

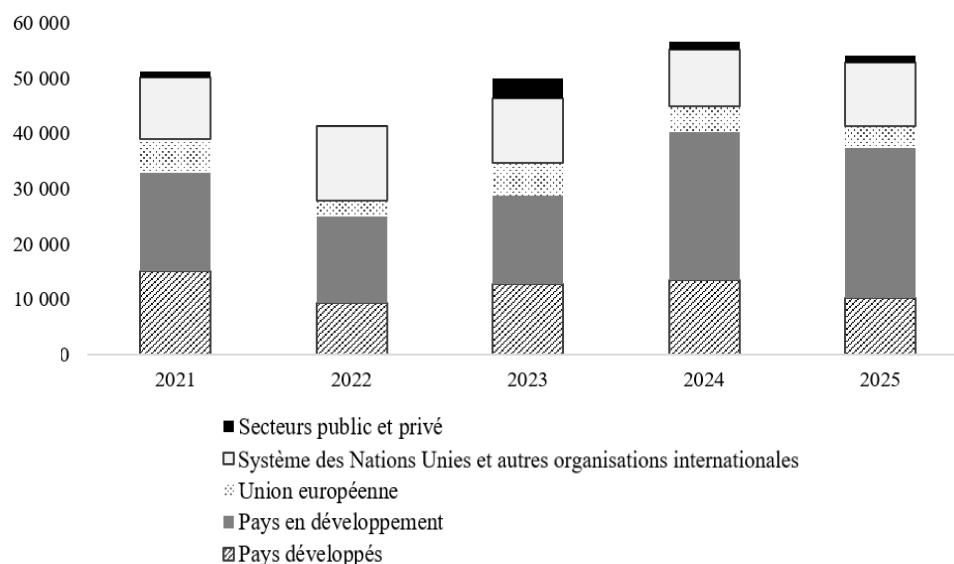
6. Les ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique de la CNUCED varient d'une année à l'autre. Après avoir atteint un montant record en 2024, les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique ont été de 54,02 millions de dollars en 2025, ce qui représente une baisse de 5 %. Malgré la stabilité des contributions versées par les pays en développement, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, les ressources des fonds d'affectation spéciale ont dans

l'ensemble diminué en raison de la réduction des contributions venant de trois autres sources de financement, notamment les pays développés (fig. 1)¹.

Figure 1

Origine des ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED

(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

Notes : Les contributions au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de l'ONU sont exclues du total. Les fonds provenant des pays en développement servent majoritairement à l'autofinancement de projets. Ils peuvent notamment être le produit de prêts ou de dons par des institutions financières internationales et sont alloués à des activités exécutées dans le pays même (voir TD/B/WP/343/Add.2, tableau 15).

Système des Nations Unies et autres organisations internationales

7. Après deux années de hausse successives, les contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont diminué pour s'établir à 10,33 millions de dollars, un montant en baisse de 24 % par rapport à 2024 et inférieur de 19 % à la moyenne quinquennale pour 2020-2024. La part de ces pays dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale est donc passée de 24 à 19 %. Le Royaume des Pays-Bas est demeuré le premier contributeur du Système des Nations Unies et autres organisations internationales, avec 5 millions de dollars. Il est suivi par la Suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le montant cumulé des contributions de ces trois donateurs a représenté 61 % des contributions totales des pays développés. Environ 6 % des contributions des pays développés ont servi à l'autofinancement de projets. Par exemple, la contribution de l'Albanie a servi à financer les opérations de maintenance du Système douanier automatisé (SYDONIA) dans l'administration douanière du pays.

8. Si l'on observe le montant total des contributions versées ces cinq dernières années, le Royaume des Pays-Bas, la Suisse et l'Allemagne sont restés les principaux donateurs parmi les pays développés, chacun de ces pays ayant versé en cumulé plus de 10 millions de dollars

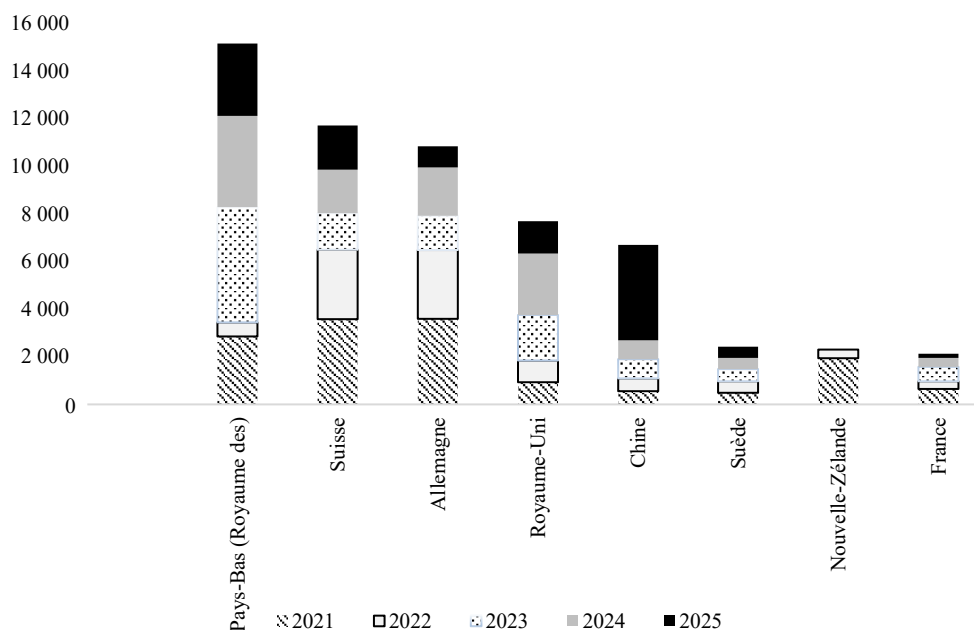
¹ La classification des pays en fonction de leur niveau de développement répond à des besoins statistiques et n'exprime pas une opinion quant au niveau de développement de tel pays ou de telle région. Depuis décembre 2021, la Division de statistique n'utilise plus les catégories de régions en développement et de régions développées dans les Codes standard des pays et des zones à usage statistique (M49), mais ces catégories peuvent continuer d'être appliquées. Dans la classification retenue par la CNUCED, la République de Corée fait partie du groupe des pays développés (comme décidé à la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED (voir TD/B/68/3)) ; pour de plus amples renseignements, voir la base de données UNCTADstat (« classifications »).

au cours de cette période (fig. 2). En 2025, les contributions de ces pays ont surtout été affectées à des domaines ou des programmes tels que le commerce électronique et l'économie numérique, le programme SYDONIA, la facilitation des affaires, la facilitation du commerce, l'affranchissement de la dépendance à l'égard des produits de base, le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), les mesures non tarifaires, et le programme Train for Trade.

Figure 2

Contributions cumulées des principaux pays développés et pays en développement donateurs

(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

9. Les contributions des pays en développement sont restées élevées en 2025 : elles ont atteint 27,08 millions de dollars, soit une hausse de 2 % par rapport au montant record enregistré en 2024. La part de ces pays dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale est passée de 47 % en 2024 à 50 % en 2025. Sur les contributions qu'ils ont versées, 22,58 millions de dollars (83 %) ont servi à financer des projets ou activités dans les pays donateurs, principalement en lien avec le SYDONIA (70 %) et le SYGADE (7 %). Les contributions des pays en développement servent donc toujours majoritairement à autofinancer des activités de coopération technique menées par la CNUCED. Il convient de noter que les contributions de ces pays qui ont servi à financer des activités de coopération technique dans d'autres pays en développement ont elles aussi atteint un niveau élevé, puisqu'elles ont représenté 4,50 millions de dollars, soit 17 % des fonds versés. À cet égard, on peut mentionner la contribution annuelle de 4 millions de dollars de la Chine, principal contributeur en 2025, les 0,50 million de dollars restants ayant été versés par l'Arabie saoudite en faveur du Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.

10. L'Union européenne a contribué à hauteur de 3,84 millions de dollars en 2025, soit 18 % de moins qu'en 2024. Sa part dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale a encore diminué, passant de 12 % en 2023 à 8 % en 2024, puis à 7 % en 2025. Ses contributions ont servi à financer cinq projets de coopération technique, dont deux projets SYDONIA en République de Moldova et dans la région du Pacifique et un projet SYGADE. Ensemble, l'Union européenne et ses États membres ont versé 8,76 millions de dollars à la CNUCED en 2025, ce qui représentait 16 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale, contre 22 % en 2024.

11. En 2025, les contributions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont augmenté de 12 % pour atteindre 11,46 millions de dollars. À l'intérieur du système des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement a été

le principal contributeur, ses contributions ayant atteint 2,95 millions de dollars, soit 40 % des contributions du système des Nations Unies. Dans le groupe des autres organisations internationales, la Banque africaine de développement et TradeMark Africa ont été les principaux contributeurs : ils ont versé environ 1,4 million de dollars chacun.

12. Les contributions des secteurs public et privé ont diminué de 15 % en 2025, pour s'établir à 1,31 million de dollars. Ce montant comprenait une contribution de 67 800 dollars de la Minderoo Foundation, destinée à soutenir l'Initiative pour des marchés boursiers durables ainsi que des contributions au programme Train for Trade versées par les autorités portuaires de nombreux pays en développement.

B. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement

13. Les ressources du budget ordinaire de l'ONU affectées aux activités de coopération technique sont fournies au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement, c'est-à-dire des chapitres 23 et 35 du budget-programme de l'ONU. En 2025, les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement ont atteint 4,48 millions de dollars, soit une légère augmentation de 3 % par rapport à 2024.

14. Le programme ordinaire de coopération technique a enregistré des dépenses de 2,02 millions de dollars en 2025, un montant équivalent à celui de 2024. Les activités financées visaient à renforcer la résilience économique des pays et leurs capacités de production ainsi qu'à rendre les pays en développement davantage capables de formuler et d'appliquer des politiques à l'appui du développement durable ; elles ont pris la forme d'une assistance technique adaptée à leurs besoins, en particulier lorsqu'il s'agissait de pays les moins avancés (PMA) et de pays vulnérables.

15. En 2025, les fonds consacrés au programme ordinaire de coopération technique ont contribué au déploiement de l'outil de suivi des réformes menées dans le domaine du commerce électronique (*e-trade reform tracker*), un outil numérique de gestion et de suivi de projets établi par la CNUCED et destiné à faciliter la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'action nationaux et régionaux en faveur du commerce électronique. À la demande des États membres de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, des ateliers de formation ont été organisés au Nigéria : ils ont permis à 12 responsables de la Commission de se former à l'utilisation de cet outil et ont contribué à la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur du commerce électronique (2023-2027) et à la coordination en la matière. Par ailleurs, dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, des missions préparatoires ont été menées dans des pays susceptibles de remplir les conditions requises pour sortir de la catégorie des PMA (Rwanda, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) en vue de l'établissement de leurs profils de vulnérabilité. L'objectif était de faire en sorte que ces pays adhèrent à ce processus et s'y préparent. Un soutien a été apporté au groupe des PMA membres de l'Organisation mondiale du commerce en prévision de la quatorzième Conférence ministérielle : il a pris la forme d'une assistance technique ciblée apportée aux représentants de ces pays, qui visait à renforcer leur capacité à participer efficacement aux négociations au sein du Comité des règles d'origine et à coordonner leurs soumissions en amont des négociations. Enfin, en 2025, le financement du programme ordinaire de coopération technique a permis d'apporter un soutien ciblé à la présidence brésilienne du groupe des BRICS [Afrique du Sud, Brésil, Chine, Fédération de Russie et Inde] aux fins du renforcement du financement de l'action climatique, un soutien qui a pris la forme d'analyses ciblées assorties de recommandations, lesquelles ont nourri le dialogue et permis une meilleure compréhension de ce sujet.

16. Les dépenses au titre du Compte pour le développement ont atteint 2,46 millions de dollars en 2025, soit 5 % de plus qu'en 2024 ; elles concernaient principalement la réalisation d'activités relevant de 16 projets en cours, notamment des projets conjoints menés par la CNUCED ou auxquels elle participait. La dix-neuvième tranche du Compte pour le développement, dont le thème est « Aider les États Membres à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable grâce à des cadres d'action intégrés, résilients et tournés

vers l'avenir, propres à appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans un contexte mondial en mutation », sera exécutée entre 2027 et 2030. Le financement de trois projets de la CNUCED, dont deux projets conjoints qu'elle dirigera, a été approuvé par le Comité directeur du Compte pour le développement pour un budget total de 2,75 millions de dollars. Ces projets portent sur les investissements dans des secteurs stratégiques pour l'action climatique, sur les politiques fondées sur des données relatives aux flux financiers illicites ainsi que sur le chiffrage des politiques fondé sur des indicateurs et le financement stratégique. Par ailleurs, la CNUCED participera à un projet conjoint mené par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et consacré à la gouvernance durable du secteur minier et des industries extractives.

C. Mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » à l'appui des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

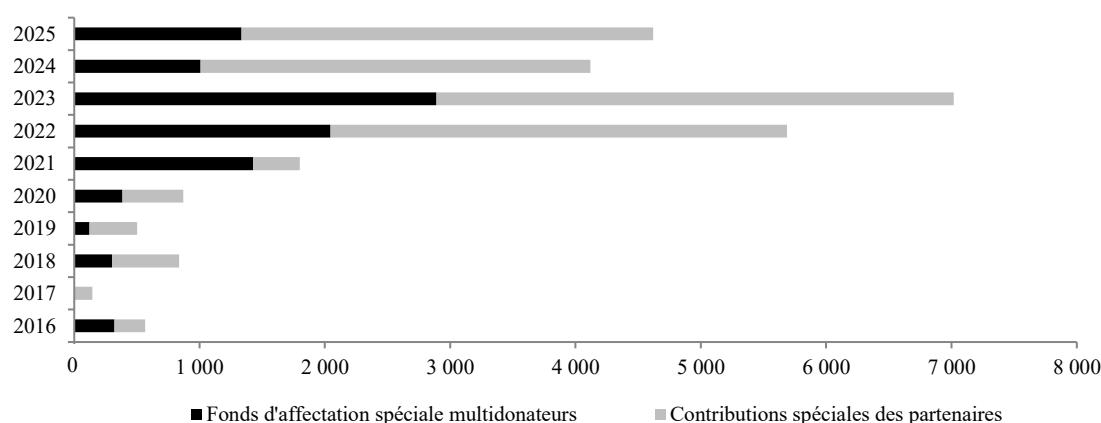
17. Dirigé par la CNUCED et composé de 15 organismes résidents et organismes non résidents des Nations Unies, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives est chargé de coordonner diverses activités de promotion du commerce et de développement au niveau national. Il participe à un certain nombre de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et s'occupe de programmes conjoints, qui sont financés par des mécanismes créés dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, tels que les mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action ».

18. En 2025, la CNUCED a consolidé son accès aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action », à savoir les contributions spéciales des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, grâce auxquels elle a mobilisé 4,62 millions de dollars, soit 12 % de plus qu'en 2024 (fig. 3). Ces fonds ont permis de financer des opérations intégrées, élaborées en collaboration avec des organismes partenaires du Groupe interinstitutions, chacun apportant son expertise et agissant selon son mandat, conformément aux plans-cadres de coopération.

Figure 3

Mobilisation par la CNUCED des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action »

(En milliers de dollars)



Source : CNUCED.

1. Contributions spéciales des partenaires

19. Les contributions spéciales des partenaires sont des contributions qui sont versées à un organisme ou plusieurs organismes, par un donateur ou plusieurs donateurs, pour des activités interinstitutions. En 2025, la CNUCED a reçu 3,29 millions de dollars versés au titre de ces contributions. Il s'agissait notamment de contributions destinées à renforcer la

collaboration interinstitutions, qui lui ont été versées en application d'accords de transfert entre entités des Nations Unies relevant entre autres du Groupe interinstitutions, comme l'accord signé en 2025 entre l'Organisation internationale pour les migrations et la CNUCED, aux fins de la promotion du commerce transfrontalier entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

2. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

20. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont des mécanismes de financement commun, gérés par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et organisés selon une structure qui fait intervenir des représentants du système des Nations Unies, des pays et des donateurs. En 2025, la CNUCED a reçu des allocations d'un montant de 1,34 million de dollars dans le cadre de sa participation au Programme pour le développement de l'économie numérique dans le Pacifique et de son accès au Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan.

D. Financement du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires

21. Outre les sources de financement précitées, certains donateurs contribuent au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de la CNUCED, qui relève du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de l'ONU.

22. En 2025, la CNUCED a élargi le Programme, faisant appel à de nouveaux donateurs et recrutant davantage d'administrateurs et administratrices auxiliaires. Ils étaient 11, soit deux de plus qu'en 2024, à travailler dans quatre de ses divisions organiques et au Bureau de la Secrétaire générale². Six pays ont contribué au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires de la CNUCED en 2025. L'Allemagne a parrainé quatre administrateurs, la Chine deux, la France deux, et la Finlande, l'Italie et le Qatar, un chacun. C'était la première fois depuis 2017 que la Finlande et le Qatar parrainaient des administrateurs auxiliaires à la CNUCED.

23. Grâce au Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires, des jeunes ont la chance de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED. Pour un grand nombre d'entre eux, cette formation est un moyen de lancer leur carrière. Le secrétariat de la CNUCED obtient nettement moins d'administrateurs et d'administratrices auxiliaires qu'il n'en demande. Il prie donc à nouveau les donateurs qui sont en mesure de le faire d'étudier la possibilité de parrainer des administrateurs et administratrices auxiliaires, en particulier des personnes originaires de pays en développement.

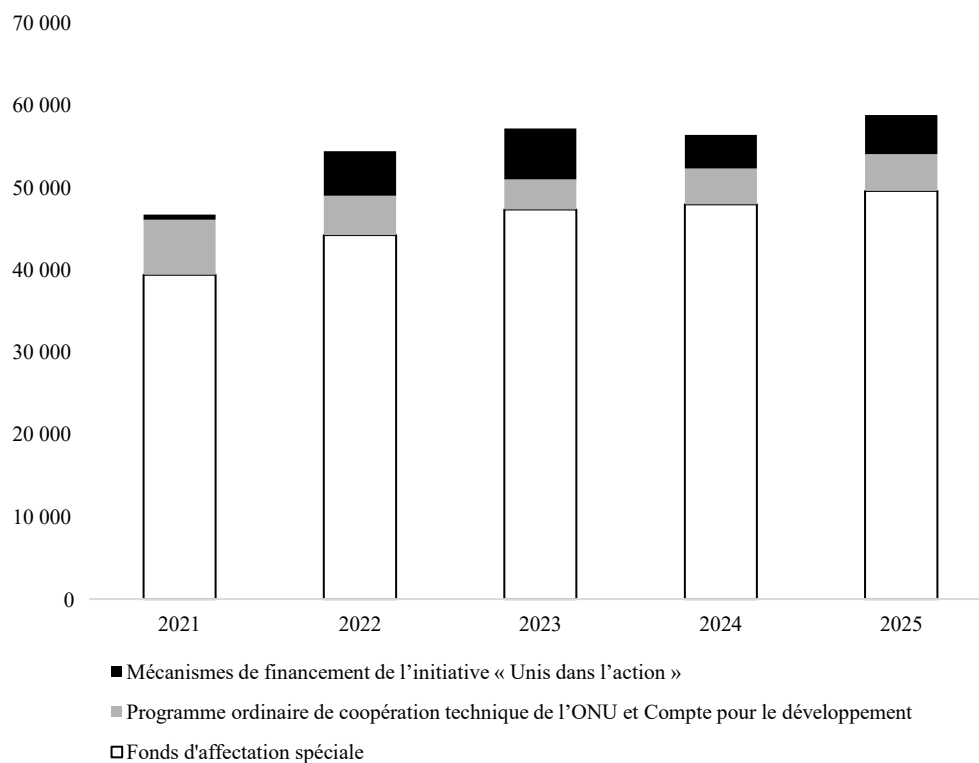
II. Dépenses et répartition des ressources de coopération technique

24. En 2025, les dépenses totales de coopération technique ont atteint un nouveau record de 58,89 millions de dollars, un montant supérieur de 4 % à celui enregistré en 2024³. Les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale ont encore augmenté, atteignant 49,65 millions de dollars (84 % du montant total des dépenses de coopération technique). Les dépenses au titre des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ont légèrement progressé ; leur montant est passé de 4,08 millions de dollars en 2024 à 4,76 millions de dollars en 2025, ce qui représentait 8 % des dépenses annuelles de coopération technique. Les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement ont augmenté de 3 % et atteint 4,48 millions de dollars. Leur part dans le montant total des dépenses de coopération technique s'est stabilisée à 8 % (fig. 4).

² TD/B/WP/343/Add.2, tableau 9.

³ TD/B/WP/343/Add.2, tableau 2.

Figure 4
Dépenses de coopération technique, par source de financement
 (En milliers de dollars)



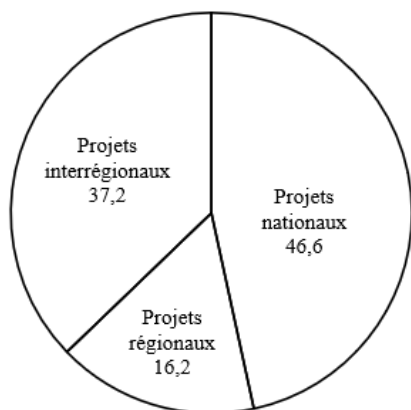
Source : CNUCED.

A. Dépenses par type de projet

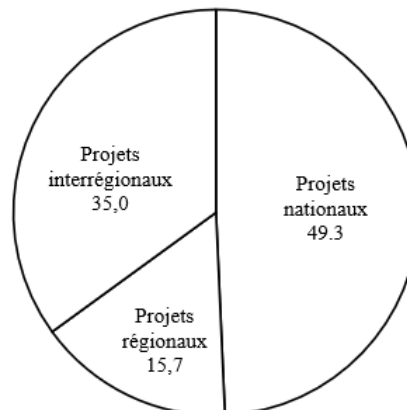
25. Les projets de coopération technique de la CNUCED sont des projets interrégionaux, régionaux et nationaux. En 2025, les dépenses réalisées au titre des projets nationaux ont augmenté de 10 %, pour atteindre 29,02 millions de dollars, tandis que celles effectuées au titre des projets régionaux et interrégionaux n'ont connu que des variations minimales depuis 2024. La part des projets nationaux est passée de 46,6 % en 2024 à 49,3 % en 2025, tandis que celles des projets régionaux et interrégionaux ont diminué (fig. 5).

Figure 5
Dépenses exprimées en part des dépenses de coopération technique, par type de projet
 (En pourcentage)

a) 2024



b) 2025



Source : CNUCED.

26. Sur les 29,02 millions de dollars de dépenses effectuées au titre des projets nationaux, 48 % ont servi à l'exécution de projets dans les PMA, contre 38 % en 2024, et 43 % ont servi à financer des projets en Afrique. Les projets nationaux ont surtout concerné la réforme et la modernisation des douanes (87 %), mais aussi la facilitation des affaires, l'administration de la dette, le commerce électronique et l'économie numérique. En 2025, les dépenses réalisées au titre des projets nationaux ont augmenté de 42 % en Afrique, pour atteindre 12,48 millions de dollars, tandis qu'elles ont diminué dans les deux autres régions en développement.

27. Sous l'effet de la forte hausse des dépenses effectuées au titre des projets régionaux en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, le montant total des dépenses réalisées au titre des projets régionaux est passé de 9,14 millions de dollars en 2024 à 9,26 millions de dollars en 2025. Les dépenses effectuées au titre de ces projets ont diminué en Asie et en Océanie. La part des projets régionaux dans les dépenses totales de coopération technique a légèrement reculé, passant de 16,2 % en 2024 à 15,7 % en 2025.

28. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques qui peuvent bénéficier à plusieurs régions. En 2025, les dépenses au titre de ces projets ont atteint un montant total de 20,62 millions de dollars, contre 21,03 millions de dollars en 2024, et sont donc restées relativement stables. La part de ces projets a diminué, passant de 37,2 % en 2024 à 35,0 % en 2025.

B. Dépenses par produit

29. En 2025, les dépenses au titre des 28 produits de coopération technique de la CNUCED se sont élevées à 52,08 millions de dollars, soit 88 % des dépenses totales annuelles de coopération technique (voir tableau). Le programme SYDONIA, qui représentait 48 % des dépenses, est resté le principal produit de coopération technique de la CNUCED. L'année 2025 a notamment vu le déploiement d'un ensemble de technologies et de logiciels de nouvelle génération, parmi lesquels la cinquième génération du logiciel de gestion douanière, appelée à prendre la suite du logiciel phare SYDONIA World. Le programme SYDONIA est suivi par le programme SYGADE, le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique, et le programme de facilitation des affaires, qui représentent respectivement 9, 8 et 7 % des prestations. Six produits ont représenté, individuellement, de 1 à 5 % des prestations et, collectivement, 13 % des prestations. Les 18 produits restants ont représenté chacun moins de 1 % des prestations et, pour quatre d'entre eux, aucune dépense n'a été engagée en 2025. Le produit « guides de l'investissement » a été supprimé et les travaux connexes ont été regroupés dans le programme sur la facilitation des affaires. Un cours et une formation en ligne ont été dispensés au titre du produit « examens de la politique en matière de science, de technologie et d'innovation » sans que cela ait d'incidence sur le budget.

Dépenses de coopération technique en 2025, par thème et par produit

Thème/Produit	Objectifs de développement durable (ODD)	Dépenses en 2025 (en milliers de dollars)	Pourcentage du total
Transformer l'économie, favoriser le développement durable			
Examens de la politique d'investissement	8, 17	58	0,10
Examens de la politique des services	8, 9, 17	10	0,02
Examens du cadre de la politique commerciale	17	—	0,00
Examens de la politique en matière de science, de technologie et d'innovation	9	—	0,00
Commerce électronique et économie numérique	8, 9, 17	4 830	8,20
Guides de l'investissement	9, 17	—	0,00
Mesures non tarifaires	3, 8, 17	989	1,68
Négociations commerciales et système commercial international	10, 17	209	0,35

<i>Thème/Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable (ODD)</i>	<i>Dépenses en 2025 (en milliers de dollars)</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Commerce durable et environnement	12, 13, 14, 15	953	1,62
Promotion et facilitation de l'investissement	9, 17	160	0,27
Atténuer les vulnérabilités, renforcer la résilience			
Aide au reclassement des PMA	8	239	0,41
SYGADE – Système de gestion et d'analyse de la dette	17	5 446	9,25
Contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé	9, 17	–	0,00
Accès aux marchés, règles d'origine et indications géographiques pour les PMA	8, 10, 17	36	0,06
Affranchissement de la dépendance à l'égard des produits de base	8, 9	526	0,89
Services de transport et de logistique durables et résilients	8, 9, 13, 14	675	1,15
Favoriser l'efficacité économique, améliorer la gouvernance			
Examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 10	13	0,02
Facilitation des affaires	8, 16	3 948	6,70
Facilitation du commerce	10, 16	2 422	4,11
SYDONIA – Système douanier automatisé	9, 15, 17	28 036	47,60
Statistiques	17	1 000	1,70
Facilitation de la comptabilité et de la publication d'informations sur la contribution du secteur privé à la réalisation des ODD	12, 17	118	0,20
Investissement et santé publique	3, 9	6	0,01
Accords internationaux d'investissement	17	154	0,26
Politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 9, 10, 12, 17	258	0,44
Donner aux populations les moyens d'agir, investir dans l'avenir			
Commerce, questions de genre et développement	5, 8	11	0,02
L'entrepreneuriat au service du développement durable	4, 8	544	0,92
Train for Trade	8, 9, 14, 17	1 439	2,44
Tous les produits		52 079	88,43

Source : CNUCED.

30. Les dépenses de coopération technique sont particulièrement importantes pour la réalisation de quatre ODD, à savoir l'ODD 8 (Promouvoir la croissance économique, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), l'ODD 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir l'industrialisation et encourager l'innovation), l'ODD 15 (Préserver, restaurer et promouvoir les écosystèmes terrestres) et l'ODD 17 (Partenariat mondial pour le développement durable). En 2025, 33 % des dépenses totales (19,73 millions de dollars) ont contribué directement à la réalisation de l'ODD 17, 21 % (12,51 millions de dollars) à la réalisation de l'ODD 9, 16 % à la réalisation de l'ODD 15 et 11 % à la réalisation de l'ODD 8⁴.

⁴ TD/B/WP/343/Add.2, tableau 5.

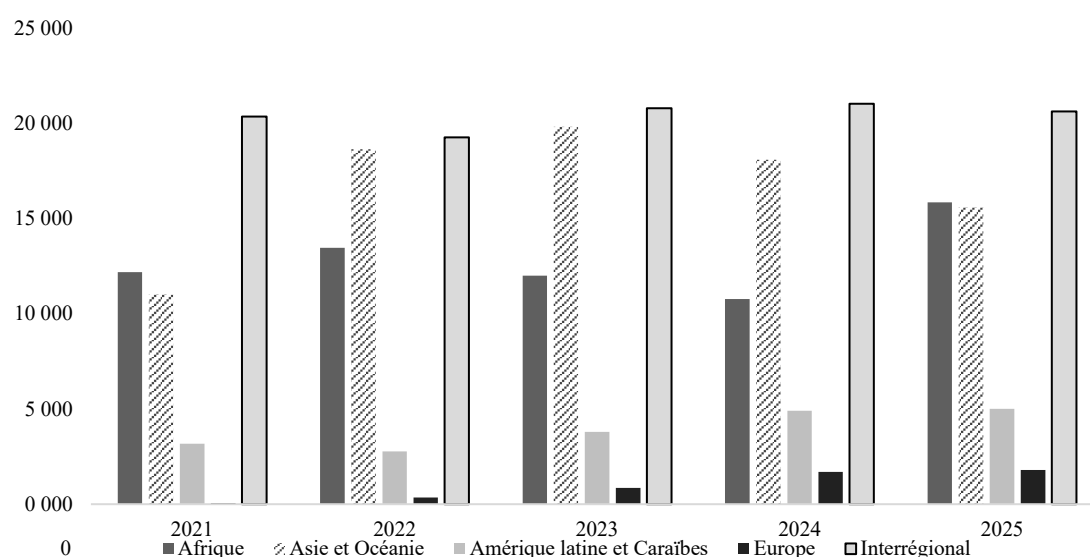
C. Dépenses par région

31. En 2025, les dépenses au titre des projets nationaux et régionaux se sont élevées à 38,28 millions de dollars, soit 65 % des dépenses totales. Les dépenses au titre des projets en Afrique ont été de 15,86 millions de dollars, soit une hausse de 47 % par rapport à 2024 et leur niveau le plus élevé au cours des dix dernières années (fig. 6). Alors qu'elle affichait auparavant une tendance à la baisse, la part des projets nationaux et régionaux en Afrique dans les dépenses totales de coopération technique a elle aussi connu une forte hausse pour atteindre 27 % en 2025 (fig. 7). Ce revirement de tendance s'explique par la meilleure exécution de nombreux programmes, notamment le programme SYDONIA, dont les dépenses consacrées à des projets nationaux et des projets régionaux en Afrique ont augmenté de 53 %, passant de 6,79 millions de dollars en 2024 à 10,40 millions de dollars en 2025, et le programme de facilitation du commerce, dont les dépenses ont plus que triplé pour atteindre 1,08 million de dollars.

Figure 6

Dépenses de coopération technique affectées aux projets nationaux et aux projets régionaux, par région

(En milliers de dollars)



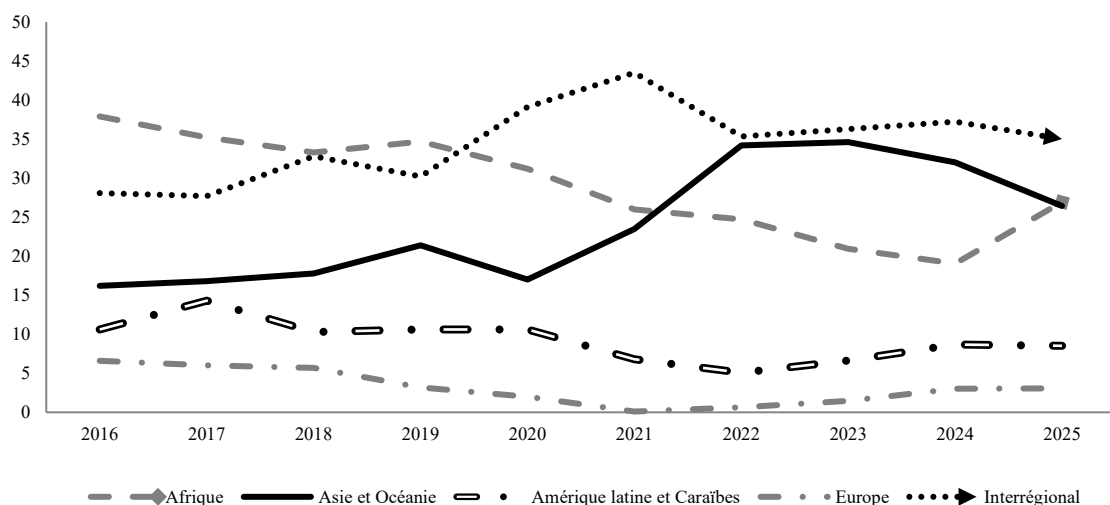
Source : CNUCED.

Note : En Amérique du Nord, les dépenses ont été de 31 579 dollars en 2025 (projet à Saint-Pierre-et-Miquelon).

Figure 7

Part des dépenses totales annuelles de coopération technique, par région

(En pourcentage)



Source : CNUCED.

Notes : Seules les dépenses consacrées à des projets nationaux et des projets régionaux sont prises en considération pour le calcul de la part d'une région donnée. La part de l'Amérique du Nord n'est pas représentée, car les dépenses totales dans la région ont été de 31 579 dollars en 2025 (projet à Saint-Pierre-et-Miquelon).

32. Les dépenses consacrées à des projets nationaux et des projets régionaux en Asie et en Océanie ont été de 15,58 millions de dollars en 2025, soit une baisse de 14 % par rapport à 2024. La part de ces dépenses est donc passée de 32 % en 2024 à 27 % en 2025, son niveau le plus bas depuis 2022, lequel reste toutefois supérieur à ceux enregistrés dans les années 2010. Cette réduction s'explique principalement par la diminution des dépenses au titre du programme SYDONIA (-2,10 millions de dollars), qui a plus qu'annulé l'augmentation des dépenses consacrées à d'autres produits, tels que le commerce électronique et l'économie numérique.

33. Après une reprise en 2023, les dépenses effectuées au titre de projets nationaux et de projets régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes ont légèrement augmenté : elles ont atteint 5,01 millions de dollars en 2025, ce qui représentait 9 % des dépenses totales de coopération technique. Le programme SYDONIA a constitué 79 % des dépenses consacrées aux projets nationaux et aux projets régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les autres programmes ou projets mis en œuvre dans la région en 2025 comprenaient notamment des mesures de facilitation des affaires, des activités statistiques, un projet d'intégration régionale et de politique industrielle en Amérique latine, un projet de renforcement des capacités de production des petits États insulaires en développement dans les Caraïbes et un projet de diversification durable des exportations en République bolivarienne du Venezuela.

34. Les dépenses consacrées à des projets nationaux et des projets régionaux en Europe ont atteint 1,80 million de dollars (+6 % en glissement annuel) et représentaient 3 % du total des dépenses. Sur l'ensemble des dépenses engagées au titre des projets nationaux et des projets régionaux en Europe, 76 % ont été consacrés à l'exécution de projets SYDONIA, notamment ceux menés en Albanie et en République de Moldova.

35. En Amérique du Nord, les dépenses ont été de 31 579 dollars et ont servi à la mise en œuvre d'un projet SYDONIA à Saint-Pierre-et-Miquelon.

D. Dépenses en faveur des pays les moins avancés

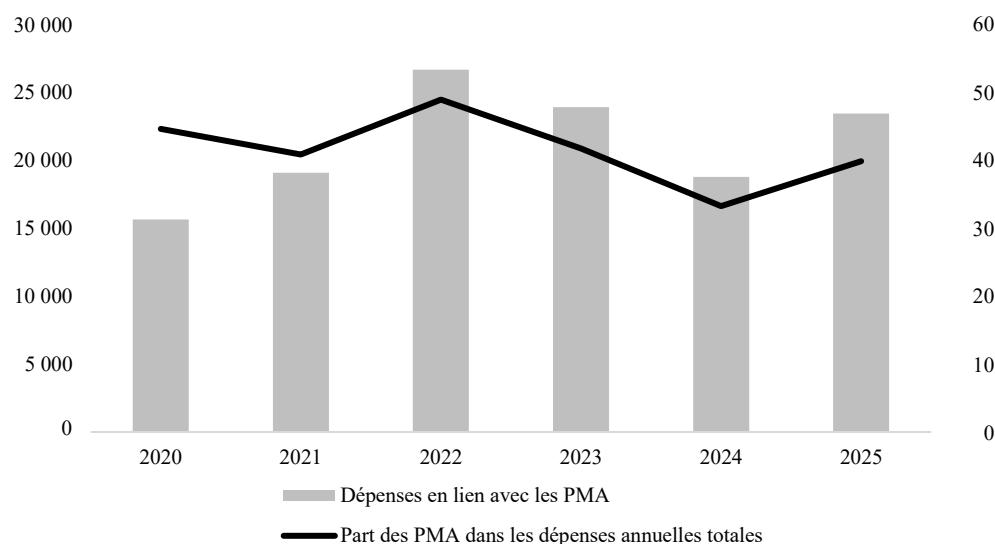
36. En 2025, les dépenses de coopération technique en faveur des PMA ont rebondi après le creux enregistré en 2024, pour s'établir à 23,48 millions de dollars, soit une hausse de 25 % par rapport à l'année précédente et un montant 13 % supérieur à la moyenne enregistrée au

cours de la période 2020-2024. Sur l'ensemble de ces dépenses, 60 %, soit 14,04 millions de dollars, ont été consacrés à l'exécution de projets nationaux. La part des PMA dans le total des prestations est donc passée de 33 % en 2024 à 40 % en 2025 (fig. 8).

Figure 8

Dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés

(En milliers de dollars et en pourcentage)



Source : CNUCED.

37. La CNUCED a continué de fournir une assistance technique en réponse aux besoins des PMA et d'autres groupes de pays vulnérables. Ainsi, en 2025, le SYDONIA était déployé dans 39 pays africains et, si l'on considère les catégories de pays, dans 22 pays en développement sans littoral, 37 PMA et 41 petits États insulaires en développement, où il contribuait à l'augmentation des recettes douanières et à l'amélioration de l'efficacité du commerce. Sur les 63 pays qui utilisaient le SYGADE pour la gestion quotidienne de leur dette publique, 20 étaient des pays en développement sans littoral, 24 des PMA et 2 des petits États insulaires en développement. Sur l'ensemble des activités de renforcement des capacités et autres initiatives mises en œuvre au titre du programme SYGADE en 2025, 85 % ont été menées dans des pays en développement sans littoral, des PMA ou des petits États insulaires en développement ; plus de la moitié l'ont été en Afrique subsaharienne, notamment au Rwanda, au Soudan du Sud et en Zambie, qui ont été les premiers pays à adopter la dernière version en date du logiciel, le SYGADE 7, déployée cette même année.

38. La CNUCED a poursuivi sa collaboration avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue de concrétiser les engagements pris en matière de transparence et de veiller à ce que les PMA puissent tirer pleinement parti d'un meilleur accès aux informations réglementaires. À la fin de l'année 2025, des données sur les mesures non tarifaires avaient été recueillies dans 35 pays d'Afrique, dont 19 PMA : ce recensement, le plus complet jamais réalisé sur le continent, pose les bases nécessaires à la réduction des asymétries d'information et au renforcement de la prévisibilité du commerce intra-africain. Dans le domaine de l'investissement au service du développement, la CNUCED a fourni une assistance technique au Marché commun de l'Afrique orientale et australe, qui compte 21 États membres, dont 13 PMA, en vue de l'élaboration d'un premier rapport sur l'investissement. Le rapport a permis d'établir un diagnostic fondé sur des données probantes concernant l'évolution des investissements dans la région et a contribué à la coordination des politiques régionales. À la demande du secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, le rapport sera désormais publié chaque année, ce qui permettra d'approfondir l'intégration régionale et de promouvoir des politiques favorables à l'investissement dans l'ensemble des États membres.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

1. Participation de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement

39. En 2025, la CNUCED a approfondi sa collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Elle a participé à rien moins que 49 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle a apporté des conseils d'experts sur les échanges commerciaux et le développement dans le cadre des travaux conjoints menés par des entités des Nations Unies aux niveaux national et régional, en particulier grâce au rôle de catalyseur joué par le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. S'agissant de la mobilisation des ressources au niveau des pays, elle a eu accès à des fonds d'affectation spéciale multipartites tant au niveau national que régional grâce à sa participation à deux programmes conjoints, à savoir le Programme pour le développement de l'économie numérique dans le Pacifique et un programme conjoint en Afghanistan ; les fonds qui lui ont été alloués s'élèvent à 1,34 million de dollars.

40. La CNUCED a renforcé le dialogue et la collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans le domaine de la coopération technique. D'une part, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont apporté leur soutien à la conception et à l'exécution de ses activités opérationnelles. Ils ont ainsi aidé à mettre les activités des projets en adéquation avec les plans-cadres de coopération, à cartographier les parties prenantes et à mener des actions de sensibilisation, à faciliter la collaboration interinstitutionnelle et à renforcer la cohérence des interventions de l'ONU au niveau national, à intégrer les résultats des projets dans la planification nationale du développement et dans les procédures de concertation stratégique, et à diffuser ces résultats. D'autre part, la CNUCED a mis son expertise thématique et ses conseils pratiques au service des travaux d'analyse menés par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ainsi, la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux (ALDC) a appuyé les activités coordonnées par le Bureau de la Coordonnatrice résidente en Angola afin de faciliter le processus d'examen à mi-parcours du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 et a contribué à la mise à jour de l'analyse commune de pays concernant l'Angola. La Division du commerce international et des produits de base a contribué à l'élaboration de l'analyse commune de pays consacrée à la Géorgie et de la partie descriptive du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dont la mise en œuvre a débuté en 2026. La Division de l'investissement et des entreprises a contribué à la mise à jour de l'analyse commune de pays consacrée à Cabo Verde. Enfin, la CNUCED a contribué à la communication des résultats des 49 plans-cadres de coopération auxquels elle a participé en 2025, notamment au moyen de la plateforme UN Info.

41. Afin que ses trois grands domaines d'action s'inscrivent mieux dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la CNUCED a organisé en 2025 une session de formation réunissant des chargés de projets issus de ses rangs et des économistes des bureaux des coordonnatrices résidentes en Égypte, en Haïti et au Mozambique. La session a permis aux chargés de projets de mieux comprendre les effets des activités de la CNUCED sur le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les différentes configurations des équipes de pays des Nations Unies. Elle a en outre permis d'examiner comment la CNUCED pourrait gagner en influence et en visibilité de manière à contribuer efficacement aux travaux que les équipes de pays des Nations Unies mènent au titre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

2. Synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED

42. Les trois domaines d'action de la CNUCED, à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse, et la coopération technique, se renforcent mutuellement. Dans le Consensus de Genève, les États membres, conscients de la valeur du travail de coopération

technique de la CNUCED, ont dit que celle-ci devait travailler en synergie dans ses trois domaines d'action afin de concrétiser les objectifs et les aspirations de ses États membres⁵.

43. En ce qui concerne les synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED, on peut citer l'exemple de la science, de la technologie et de l'innovation (STI). S'appuyant sur des travaux de recherche et d'analyse, notamment sur une étude menée en 2015 sur les parcs scientifiques, technologiques et d'innovation dans les pays en développement et sur l'édition 2018 du Rapport sur la technologie et l'innovation, intitulé *Harnessing Frontiers Technologies for Sustainable Development* (Mettre les technologies d'avant-garde au service du développement durable), et en tenant compte des besoins des pays, la CNUCED a mis sur pied le projet intitulé « Des parcs scientifiques, technologiques et d'innovation pour un développement durable : faire mieux connaître les politiques et les pratiques dans certains pays d'Asie et d'Afrique », le premier projet à l'échelle du système des Nations Unies à promouvoir l'innovation par le développement de parcs de ce type. Les conclusions du projet ont été présentées aux sessions annuelles de la Commission de la science et de la technique au service du développement et ont servi à alimenter les débats de fond. D'après le rapport des quatre pays bénéficiaires, les activités de renforcement des capacités et d'appui technique menées par la CNUCED ont été suivies de changements concrets. Ainsi, au Ghana, les parcs scientifiques, technologiques et d'innovation ont été intégrés dans le plan national de mise en œuvre de la politique STI. La Mongolie a quant à elle adopté sa première loi relative à la création d'un tel parc et a mis à jour sa politique STI. Au Mozambique, la gestion du parc de Maluana, qui n'avait pas changé depuis la création de celui-ci en 2013, a connu des améliorations. En Ouzbékistan, un projet d'instrument juridique relatif aux parcs scientifiques, technologiques et d'innovation a été lancé. Les enseignements tirés du projet ont été consignés dans trois notes techniques et une boîte à outils destinées à aider les pays en développement à relever les défis communs liés à la promotion de l'innovation par l'intermédiaire de parcs de ce type. Le projet ayant été concluant, 11 autres pays ont sollicité une assistance technique aux fins du développement de parcs scientifiques, technologiques et d'innovation.

3. Coopération entre les divisions et entre les institutions

44. La coopération entre les divisions et entre les institutions est essentielle, car elle leur permet de mettre en commun leur expertise technique, de renforcer les synergies, d'accéder à de nouvelles ressources et de gagner en efficacité et en efficience dans le domaine de la coopération technique. La tendance générale est au renforcement des partenariats internes et externes, un phénomène accentué par la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Parmi les 18 projets menés par la CNUCED et financés par les cinq dernières tranches du Compte pour le développement, 10 ont donné lieu à une collaboration approfondie entre divisions et/ou entre institutions.

45. Par exemple, l'ALDC et le Service des statistiques, des données et du numérique coopèrent dans le domaine des flux financiers illicites, aux côtés d'autres entités des Nations Unies. Forte de ses atouts sur les plans des mesures de portée générale et des statistiques, l'ALDC aide les pays à mieux se servir des données pour déterminer dans quels secteurs les flux financiers illicites sont susceptibles de circuler et à élaborer des mesures concrètes et ciblées visant à les endiguer. Le Service aide quant à lui les pays bénéficiaires à mesurer les flux financiers illicites et à rendre compte des progrès réalisés au regard de l'indicateur 16.4 des ODD. Ce partenariat a permis d'élargir le cercle des parties prenantes bénéficiaires et de faciliter le dialogue entre statisticiens et décideurs à l'échelle nationale ; il a notamment donné lieu à une coopération dans l'exécution de deux projets complémentaires, dont l'objectif est d'aider cinq pays africains à mesurer les flux financiers illicites dans les domaines fiscal et commercial et à élaborer des mesures de lutte fondées sur des données probantes. Les deux entités continueront de collaborer dans le cadre d'un nouveau projet financé au titre du Compte pour le développement et consacré aux politiques fondées sur des données relatives aux flux financiers illicites, qui sera coordonné par l'ALDC.

⁵ TD/561/Add.2, par. 70 et 72.

46. Le projet sur la contribution de la coopération Sud-Sud à la réalisation des ODD, mené par la CNUCED et mis en œuvre conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres entités des Nations Unies, en était à sa troisième année d'exécution en 2025. Il a été conçu et est mené compte tenu des avantages comparatifs des partenaires d'exécution. Aussi la CNUCED est-elle chargée de l'élaboration des méthodes statistiques et du renforcement des capacités statistiques, tandis que le Département des affaires économiques et sociales fournit des orientations sur la communication de données, à l'échelle mondiale, s'agissant de l'indicateur 17.3.1 des ODD ; les commissions régionales, qui bénéficient d'une présence, de connaissances et de réseaux au niveau régional, assurent quant à elles la coordination des ateliers nationaux et régionaux. En 2025, la CNUCED a publié un manuel relatif au cadre de mesure de la coopération Sud-Sud, dont l'application dans des pays pilotes a permis, en 2026, de saisir pour la première fois des données relatives à cette coopération dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable⁶. Plus de 60 pays ont demandé à la CNUCED de les aider à communiquer des données relatives à la coopération Sud-Sud ; la création d'un réseau de praticiens devrait permettre de faciliter l'apprentissage entre pairs et la mise en commun des méthodes employées.

4. Demandes des pays en développement

47. Selon des données extraites de sa base de données (interne) le 29 mai 2026, la CNUCED a reçu 79 demandes officielles de coopération technique, émanant de 55 pays et d'une organisation régionale, en 2025. Les trois produits les plus demandés sont le commerce électronique et l'économie numérique (11), la facilitation des affaires (6) et le programme Train for Trade (6). En 2021-2025, il y a eu 218 demandes pour lesquelles un financement était requis. Les trois produits les plus demandés qui nécessitaient un financement concernaient les examens de la politique d'investissement, les politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur, et les mesures non tarifaires.

48. Afin de répondre aux demandes en attente, la CNUCED a poursuivi ses échanges avec des donateurs potentiels et continué de réfléchir à de nouvelles sources de financement, y compris aux possibilités d'accéder au Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 du fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement. Sur la période courant de la création du fonds en 2016 à la fin 2025, elle a participé à 10 cycles d'appels à propositions de projets organisés par le Département des affaires économiques et sociales. Sept projets ont été retenus pour un financement, pour un budget total de 7,93 millions de dollars. En 2025, c'est un projet conjoint baptisé « Au-delà du PIB » qui a été retenu : l'objectif est d'élaborer un ensemble d'indicateurs autres que le PIB et d'aider les pays à mieux concevoir et utiliser ces indicateurs et à mieux les intégrer dans leurs mécanismes de prise de décisions. En tant qu'initiatrice du projet, la CNUCED participe à sa mise en œuvre et dirige les essais pilotes menés dans les pays cibles. Publié en 2026, le rapport du Groupe d'experts de haut niveau Au-delà du PIB comprend une série d'indicateurs recommandés qui feront l'objet d'essais dans différents pays⁷.

49. La CNUCED a continué de chercher à obtenir des contributions pluriannuelles sans préaffectation précise afin de réduire les incertitudes et de garantir la continuité des activités opérationnelles. Par exemple, en 2025, dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique, elle a renouvelé son accord relatif aux contributions avec le Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse. Grâce à la contribution de 4 millions de francs suisses dont elle bénéficiera jusqu'en 2029, elle sera mieux à même de conduire des travaux dans ses trois domaines d'action en vue d'aider les pays en développement à se préparer au commerce numérique. Par ailleurs, en ce qui concerne le programme SYGADE, un nouvel accord de financement triennal d'un montant de 2 millions d'euros a été passé avec l'Union européenne, l'un des principaux donateurs, qui prolonge ainsi son soutien jusqu'en 2028.

⁶ Voir <https://unctad.org/publication/manual-framework-measure-south-south-cooperation>.

⁷ Voir <https://unctad.org/publication/counting-what-counts-compass-progress-people-and-planet>.

5. Renforcement de la gestion axée sur les résultats

50. En 2025, la CNUCED a continué de s'employer à généraliser la gestion axée sur les résultats et a, à cet effet, créé un groupe consultatif réunissant plusieurs représentants issus chacun d'une division ou d'un service. Le lancement d'un outil de suivi permettant de recouper les activités menées avec le cadre de résultats de la CNUCED et le Pacte de Bridgetown a en outre contribué à généraliser ce type de gestion. Le premier cadre de résultats global de la CNUCED a été pleinement mis en œuvre cette même année. Les enseignements tirés de cette période ont servi à l'élaboration du nouveau cadre de résultats prévu par le Consensus de Genève pour la période 2026-2029.

51. Afin de mieux aider les pays bénéficiaires à engager des réformes et à en suivre l'avancée, la CNUCED a mis au point des outils numériques novateurs. On peut à cet égard citer l'outil Web de suivi de la réforme de la facilitation du commerce mis au point par la Division de la technologie et de la logistique, qui permet de traduire les recommandations en mesures concrètes assorties d'échéances et de suivre les progrès réalisés au fil du temps. L'outil a été consulté plus de 122 000 fois en 2025, soit presque deux fois le nombre de visites observé en 2024. Au total, 30 pays s'en servent pour suivre les progrès de leurs initiatives de facilitation du commerce. En tout, 348 réformes ont été déclarées achevées par les comités nationaux chargés de la facilitation du commerce, soit une hausse de 52 % par rapport à 2024. Cet outil axé sur les résultats a renforcé la transparence et le respect du principe de responsabilité, et a donné aux comités nationaux les moyens de mener à bien des réformes en matière de facilitation du commerce. La CNUCED utilise aussi des outils similaires dans d'autres domaines de coopération technique, comme l'outil de suivi des réformes menées dans le domaine du commerce électronique (*e-trade reform tracker*), destiné à faciliter la coordination et le suivi des réformes relatives au commerce électronique et à l'économie numérique, ainsi que la matrice de mise en œuvre en temps réel, qui permet de suivre l'avancée des réformes des politiques d'investissement.

6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

52. En 2025, la CNUCED a beaucoup avancé dans l'application du marqueur d'égalité des genres à ses projets de coopération technique. Ainsi, elle applique la version adaptée de ce marqueur à tous ses nouveaux projets de coopération technique depuis juillet 2025. Afin que le marqueur attribué à chaque projet rende compte le plus fidèlement possible des efforts d'intégration des questions de genre, elle a aussi mis en place un système interne d'assurance qualité. Les coordonnatrices et coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes désignés dans chaque division sont ainsi chargés de vérifier, dans le module intégré de planification, de gestion et de communication de l'information, que le marqueur de l'égalité des genres attribué à tel ou tel projet est approprié. Ils ont pour ce faire suivi une formation en ligne et peuvent s'appuyer sur une note d'orientation incluant un cas pratique. Les chargés de projets ont quant à eux reçu des documents d'orientation et une formation qui leur ont permis de mieux comprendre la manière dont les critères du marqueur d'égalité des genres ont été adaptés, les étapes à suivre pour marquer les projets dans le module intégré de planification, de gestion et de communication de l'information et le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes s'agissant de vérifier le marqueur.

53. L'application du marqueur d'égalité des genres est allée de pair avec une meilleure intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la coopération technique. Par exemple, la Division du commerce international et des produits de base considère que le secteur des minéraux critiques, considéré sous l'angle des questions de genre, est un nouveau domaine stratégique dans lequel faire progresser l'égalité des genres. En 2025, elle a mené un projet d'évaluation rapide de la capacité de diversification et de création de valeur ajoutée à Madagascar, en Namibie et en Zambie, qui portait notamment sur les minéraux critiques pour la transition énergétique : dans ce projet, la thématique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes constituait une importante question transversale de son cadre d'analyse et de ses recommandations. Lors de la définition des produits et secteurs prioritaires, elle a accordé une attention particulière à l'intensité d'emploi et au potentiel de création d'emplois inclusifs, notamment pour les femmes, tant au sein des chaînes de valeur de l'industrie extractive qu'ailleurs. Cette approche s'inscrit dans le droit fil de l'engagement de la CNUCED en faveur d'une transformation structurelle inclusive. Par

ailleurs, la Division du commerce international et des produits de base a publié un rapport analytique sur les conséquences de l'essor des minéraux critiques pour la transition énergétique sur la participation des femmes au secteur minier. Elle y recense des mesures tenant compte des questions de genre susceptibles de faciliter l'accès des femmes aux segments à plus forte valeur ajoutée des chaînes d'approvisionnement durables en minéraux critiques. Le sujet a été abordé lors d'une activité parallèle en marge de la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme en 2025 ; un cours en ligne abordant la question du lien entre minéraux critiques et égalité des genres devrait être lancé en 2026.

B. Contribution à la cohérence de l'action du système des Nations Unies

54. La présente section est consacrée aux principales contributions que la CNUCED a apportées au renforcement du rôle du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives dans l'initiative « Unis dans l'action ». En ces temps difficiles, marqués par une succession de crises politiques et socioéconomiques qui se sont particulièrement fait sentir dans les pays en développement, le Groupe interinstitutions s'est révélé être un mécanisme pour promouvoir le multilatéralisme.

55. En 2025, les activités du Groupe interinstitutions ont concerné 49 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, répartis dans le monde entier⁸. S'appuyant sur une analyse indépendante de l'état du système commercial multilatéral, le Groupe interinstitutions a proposé des conseils intégrés concernant les mesures qui permettraient de surmonter les obstacles recensés dans les plans-cadres de coopération, comme l'avaient demandé les États et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui souhaitaient un système des Nations Unies plus souple, mieux à même de les aider à comprendre les enjeux macroéconomiques et leurs répercussions au niveau national. Le Groupe interinstitutions a en outre rationalisé l'aide apportée et clarifié les mandats et domaines d'expertise des organismes qui le composent, servant par là les objectifs de l'Initiative ONU80.

56. Afin de renforcer les liens entre le commerce et le développement dans l'ensemble des activités normatives et des services d'assistance de l'ONU, la CNUCED a encore consolidé ses partenariats, avec l'Organisation mondiale du commerce pour des formations concernant les programmes d'assistance à long terme à l'intention de représentants des États, et avec l'Organisation internationale du Travail, pour des conférences sur le pilier Développement de l'ONU, organisées au Centre international de formation à Turin (Italie).

IV. Conclusions et voie à suivre

57. En 2025, le montant des dépenses de coopération technique de la CNUCED a atteint un nouveau record de 58,89 millions de dollars, signe que l'organisme reste déterminé à consolider l'aide qu'il apporte aux pays en développement dans la réalisation des ODD. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique ont reculé par rapport au pic atteint en 2024, pour s'établir à 54,02 millions de dollars, dans un contexte globalement défavorable à l'aide au développement. Malgré la nette diminution annuelle des contributions des donateurs traditionnels, la baisse globale des ressources extrabudgétaires a été moins importante que prévu grâce au soutien accru apporté par de nouveaux donateurs, par le système des Nations Unies et par d'autres organisations internationales.

58. En 2025, les États membres de la CNUCED ont adopté le Consensus de Genève, qui jette les bases sur lesquelles reposera l'action de l'organisme au cours des quatre prochaines années. La coopération technique, qui constitue l'un de ses trois domaines d'action, jouera un rôle important dans l'exécution de son mandat renouvelé. La CNUCED continuera de fournir une assistance technique dans ses domaines de compétence afin d'aider les pays en développement à accélérer l'exécution du Programme 2030. En particulier, elle ciblera

⁸ Voir le document intitulé « Operation of the Cluster at country level », disponible à l'adresse <https://unctad.org/projects/UN-Inter-agency-Cluster>.

davantage son assistance technique pour répondre aux besoins des groupes de pays les plus vulnérables, mènera ses activités opérationnelles de façon souple et innovante, en renforçant les résultats, la portée et la durabilité de ses projets de coopération technique et collaborera activement avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin de renforcer les synergies, d'accroître sa participation aux plans-cadres de coopération et d'améliorer son accès aux financements nationaux.

59. Pour maintenir un niveau de prestation élevé, la CNUCED doit pouvoir bénéficier d'un financement durable, qui soit d'un montant suffisant. Elle redoublera d'efforts pour mobiliser des fonds auprès de donateurs traditionnels et non traditionnels. Elle continuera notamment d'élargir sa base de financement en faisant appel à de nouveaux donateurs, en renforçant ses partenariats et en envisageant des mécanismes de financement novateurs. Elle encourage les donateurs en mesure de le faire à fournir des financements souples et prévisibles aux activités de coopération technique sous la forme de contributions pluriannuelles sans préaffectation précise. En outre, conformément aux conclusions adoptées par le Conseil du commerce et du développement à sa soixante-dix-septième session exécutive⁹, elle invite les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire à reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés.

⁹ TD/B/EX(77)/2.